

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 18 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, MN DURAND (proc de A BASTIDE et F NOGIER), C FAURE, P GAILLARD, A LOYET, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, L BUFFET (proc de G JALADE), JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, JF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, JC FLORY, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de P ROUX).

Nombre de conseillers

En exercice : 52  
Présents : 43  
Procurations : 6  
Votants : 49  
Absents : 3

Date de convocation : 12/06/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : M. DUBOIS, F DUMAS et M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JF DEVES, N REYNET, JP MARRON, D BERNARD et O BOISSIN.

En présence de : C SUCHET, P LAVIALLE, D RECCHIA et J SOUBEYRAND.

**Objet : Consultation pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité.**

Le Président informe l'assemblée que la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat, ne permet plus à notre structure de bénéficier des tarifs domestiques à partir du 31/12/2020 ; à ce titre, il est donc nécessaire de mettre en concurrence les fournisseurs dans les règles de la commande publique et à lancer une consultation aux fins de pouvoir choisir un ou des fournisseurs.

Le Président précise qu'au regard de l'estimatif du besoin, réalisé par les services communautaires, il convient de prévoir un marché public dans les conditions suivantes :

- durée 4 ans : 1/01/2021 au 31/12/2024
- montant annuel : 110 000€ soit 440 000€ pour la durée totale du marché
- procédure formalisée (car montant supérieur au seuil MAPA fixé à 214 000 €)
- Intervention de la commission d'appel d'offres pour la procédure et choix des fournisseurs
- allotissement du marché : Lot 1 électricité Lot 2 gaz naturel

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à faire préparer et publier la consultation à intervenir dans les conditions énoncées précédemment.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 19 juin 2020  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200618-DEL18062020-08-  
DE  
Date de télétransmission : 22/06/2020  
Date de réception préfecture : 22/06/2020